

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE**  
**SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2020 à 18 heures, par vidéoconférence et à huis clos, tel que prévu aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril et du 4 juillet 2020.

**Présences :**

Frédéric Broué	Grant MacKenzie
Denis Chalifoux	Sylvain Marinier
Chantal Gauthier	Marc Tassé
Jean Léo Legault	

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Étant donné les décrets 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020 et 917-2020 établissant un état d'urgence sanitaire au Québec et les arrêtés ministériels numéros 2020-029 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril et du 4 juillet 2020, lesquels permettent à toute municipalité de siéger à huis clos et autorisent les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, la séance extraordinaire se tient à huis clos et par vidéoconférence.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière ; il est 18 h 23.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

**2020-09-344**

**2. Échange de terrains - rue Brissette et lot 5 969 611 du cadastre du Québec - 9364-7774 Québec inc.**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9364-7774 Québec inc. (ci-après nommée la "compagnie") est propriétaire du lot 5 969 611 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 5 581 921 du cadastre du Québec, lequel est la rue Brissette ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de lot à être cédée à la compagnie est occupée par la rue Brissette sans titre et qu'il y a lieu de régulariser la rue afin qu'elle soit située dans le cadastre officiel de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire également procéder au déplacement de la rue Brissette afin d'améliorer son accès aux camions de grande taille dans un secteur industriel ;

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QUE la compagnie est disposée à échanger une partie de lot avec la Ville afin de permettre le déplacement de la rue Brissette ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie est en accord avec la cession d'une partie du lot 5 969 611 du cadastre du Québec à la Ville en échange d'une partie du lot 5 581 921 du Québec à être cédée par la Ville à la compagnie, tel qu'il appert du consentement à la cession joint à la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 28 alinéa 1 par. 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville de vendre ses biens à titre onéreux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville régularise un empiètement de la rue sur le lot appartenant à la compagnie, le tout tel qu'il appert au tableau suivant :

Numéro de lot	Propriétaire initial	Nouveau propriétaire	Superficie	Usage projeté
5 969 611	9364-7774 Québec inc.	Ville	369,2 m <sup>2</sup>	Rue
5 581 921	Ville	9364-7774 Québec inc.	1031,5 m <sup>2</sup>	Privé

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint ;

Il est proposé

#### ET RÉSOLU

1. de retirer le caractère de rue à la partie du lot 5 581 921 du cadastre du Québec, le tout tel qu'il appert du plan Y-65686 produit par Sébastien Géréneux, a.g., joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
2. d'autoriser la vente à la société 9364-7774 Québec inc. de la partie du lot 5 581 921 du cadastre du Québec représentant 1031,5 mètres carrés en contrepartie de la cession par la société 9364-7774 Québec inc. d'une partie du lot 5 969 611 du cadastre du Québec représentant 369,2 mètres carrés, le tout conformément au plan numéro Y-65686 de Sébastien Géréneux, a.g. ;
3. d'autoriser le paiement des frais et honoraires professionnels, de l'arpenteur, de l'évaluateur agréé, du notaire et du créancier hypothécaire de la société 9364-7774 Québec inc. par la Ville ;
4. de procéder au lotissement et à l'enregistrement des nouveaux lots créés ;
5. d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière, à signer les actes nécessaires à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-09-345

3. **Échange de terrains - rue Brissette et lot 6 242 336 - Gestion J.G. Courchesne inc.**

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gestion J.G. Courchesne inc. (ci-après nommée la "compagnie") est propriétaire du lot 6 242 336 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 5 581 921 du cadastre du Québec, lequel est la rue Brissette ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de lot à être cédée à la compagnie est occupée par la rue Brissette sans titre et qu'il y a lieu de régulariser la rue afin qu'elle soit située dans le cadastre officiel de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire également procéder au déplacement de la rue Brissette afin d'améliorer son accès aux camions de grande taille ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie est disposée à échanger une partie de lot avec la Ville afin de permettre le déplacement de la rue Brissette ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie est en accord avec la cession d'une partie du lot 6 242 336 du cadastre du Québec à la Ville en échange d'une partie du lot 5 581 921 du Québec à être cédée par la Ville à la compagnie, tel qu'il appert du consentement à la cession joint à la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 28 alinéa 1 par. 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville de vendre ses biens à titre onéreux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville obtient un nombre supérieur de mètres carrés en contrepartie du nombre de mètres carrés qu'elle cède à la compagnie, le tout tel qu'il appert au tableau suivant :

Numéro de lot	Propriétaire initial	Nouveau propriétaire	Superficie	Usage projeté
6 242 336	Gestion J.G. Courchesne inc.	Ville	987,6 m <sup>2</sup>	Privé
5 581 921	Ville	Gestion J.G. Courchesne inc.	183,6 m <sup>2</sup>	Rue

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint ;

Il est proposé

## ET RÉSOLU

1. de retirer le caractère de rue à la partie du lot 5 581 921 du cadastre du Québec, le tout tel qu'il appert du plan Y-65686 produit par Sébastien Géréneux, a.g., joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
2. d'autoriser la vente à la société Gestion J.G. Courchesne inc. de la partie du lot 5 581 921 du cadastre du Québec représentant 183,6 mètres carrés en contrepartie de la cession par la société Gestion J.G. Courchesne inc. d'une partie du lot 6 242 336 du cadastre du Québec représentant 987,6 mètres carrés, le tout conformément au plan numéro Y-65686 de Sébastien Géréneux, a.g. ;
3. d'autoriser le paiement des frais et honoraires professionnels, de l'arpenteur, de l'évaluateur agréé, du notaire et du créancier

Initiales	
Maire	Greffier

hypothécaire de la société Gestion J.G. Courchesne inc. par la Ville ;

4. d'autoriser le lotissement et l'enregistrement des nouveaux lots créés par cet échange ;
5. d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière, à signer les actes nécessaires à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2020-09-346

**4. Octroi de contrat - Redressement de la rue et réfection de la chaussée - rue Brissette phase 1 - Appel d'offres GI-2020-001T**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de redressement de la rue et réfection de la chaussée - rue Brissette, phase 1 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant estimé pour ce contrat, avant la période d'appel d'offres, était d'environ 750 000 \$, incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu cinq (5) soumissions ouvertes le 7 août 2020 comme suit :

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes incluses)
Inter Chantiers inc.	567 251,77 \$
Excapro inc.	610 152,55 \$
Pavages Multipro inc.	693 037,38 \$
LEGD inc.	718 539,43 \$
9267-7368 Québec inc.	880 436,26 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie et des infrastructures ;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles pour effectuer la dépense prévue, laquelle a fait l'objet d'un engagement en vertu du bon de commande GI-0132 sujet à l'autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville*, la trésorière est autorisée à faire le paiement des sommes à payer en vertu de contrats et d'ententes ayant été dûment approuvés par le conseil ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'octroyer à la société "Inter Chantiers inc.", plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de redressement de la rue et réfection de la chaussée - rue Brissette phase 1 - pour un montant de 567 251,77 \$ incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro GI-2020-001T, lesquels forment le contrat avec la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Initiales	
Maire	Greffier

**5. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**6. Levée de la séance extraordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est  
18 h 26.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier